

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik
Inuulitsivik Health & Social Services Centre
Puvimutug, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Initier un test de dépistage pour le virus du SARS-CoV-2¹ OC-SANTÉ PUBLIQUE

PROFESSIONNEL VISÉ PAR L'ORDONNANCE

- Personnel infirmier exerçant dans l'un des centres de santé du Nunavik, qui possède la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérents à l'activité exercée.

N.B. : Le personnel d'agence doit s'assurer de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance collective.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES AU PERSONNEL INFIRMIER

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance, et les directives et procédures des laboratoires.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Détenir un permis de l'OIIQ valide.

MÉDECIN RÉPONDANT

- Médecin couvrant les services cliniques des CLSC et cliniques de dépistage concernés durant les heures d'ouverture ou de garde au moment de l'intervention.

CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne qui se présente dans les installations du CSI et du CSTU, répondant aux indications de dépistage de la COVID-19.

ORIENTATION

Dépister ou détecter rapidement la présence du virus SARS-CoV-2 chez les usagers afin de contrôler la transmission du virus.

CONTRE-INDICATION À L'UTILISATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Toute personne présentant un état clinique sévère;
- Obstruction des voies nasales rendant un prélèvement impossible;
- Épistaxis active;
- Chirurgie récente de la bouche ou du nez;
- Laryngospasme (stridor).

¹ SARS-CoV-2 : pathogène en cause dans l'infection COVID-19

En vigueur : mars 2020	Révisée : 24 octobre 2023	Prochaine révision : non applicable
OC-SANTÉ PUBLIQUE - Initier un test de dépistage pour le virus du SARS-CoV-2 ¹		Page 1

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik
Inuulitsivik Health & Social Services Centre
Puvirnituq, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

INDICATIONS

- Répondre aux indications de dépistage du [Tableau des indications d'accès aux TAAN \(tests PCR\)](#) produit par le MSSS, selon les règles en vigueur dans votre établissement de soins. . Ce tableau est disponible sur la [Boîte à outils COVID-19 et infections respiratoires de la RRSSN](#) ainsi qu'en annexe à la suite de cette ordonnance.

CONSULTER LE MÉDECIN

- **L'utilisateur** présente des signes et symptômes d'intensité **modérée à sévère** :
Signes et symptômes **modérés**, tels que :
 - Diminution ou perte d'appétit significative récente;
 - Dyspnée à progression rapide;
 - Fatigue inhabituelle avec impact sur les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les activités de la vie domestique (AVD);
 - Œdème d'apparition nouvelle des membres inférieurs ou augmentation de l'œdème déjà connu;
 - Hémoptysie;
 - Toux fréquente à progression rapide.Signes et symptômes **sévères**, tels que :
 - Altération de l'état de conscience ou détérioration rapide de l'état général;
 - Douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée;
 - Convulsions;
 - Dyspnée sévère;
 - Fièvre chez une clientèle à risque (immunosupprimée, atteint d'une maladie chronique ou âge avancée);
 - Palpitations cardiaques avec dyspnée ou douleur thoracique associée;
 - Bradypnée ou tachypnée persistante;
 - Nausées et vomissements avec signes de déshydratation;
 - Raideur à la nuque;
 - Céphalée intense.
- **L'utilisateur** l'exige.

INTERVENTIONS

1. ÉVALUATION DE L'USAGER :

Procéder à l'évaluation clinique de l'utilisateur, incluant des signes vitaux, selon le contexte clinique.

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik
Inuulitsivik Health & Social Services Centre
Puvimutug, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

2. DÉPISTER :

- Procéder au dépistage selon les dernières recommandations. Se référer aux « [DIRECTIVES CONCERNANT LES PRÉLÈVEMENTS POUR LA COVID-19](#) ».²
- Transmettre le spécimen au laboratoire selon les modalités en cours. Se référer au laboratoire PRN.

3. CONSEILS À L'USAGER :

- Appliquer les mesures préventives en vigueur, selon le contexte clinique
- Consulter les [recommandations provinciales](#) au besoin.

SUIVI DU RÉSULTAT

Le suivi du résultat se fait par l'équipe clinique.

PROCESSUS D'ÉLABORATION, DE RÉVISION ET D'APPROBATION

Rédigée par : Evelyne Thibault, infirmière, et D^{re} Véronique Morin, médecin-conseil.

Révisée le 24 octobre 2023 par : Josianne Fournier, conseillère en maladies infectieuses et Dr Simon Riendeau, médecin-conseil

La révision et mise à jour du 24 octobre 2023 a entraîné les changements suivants :

- Retrait des références au document *Indications de dépistage et algorithmes décisionnels cliniques*
- Mise à jour des indications de dépistage
- Mise à jour des recommandations à l'utilisateur

² La dernière version de ce document est disponible sur le site de RRSSN : <https://nrhss.ca/fr/maladies-infectieuses/bo%C3%A0Ete-%C3%A0-outils-covid-19-et-infections-respiratoires>

En vigueur : mars 2020	Révisée : 24 octobre 2023	Prochaine révision : non applicable
OC-SANTÉ PUBLIQUE - Initier un test de dépistage pour le virus du SARS-CoV-2 ¹		Page 3

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik
Inuulitsivik Health & Social Services Centre
Puvimutiq, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Approuvée par :

DSI, CSI : *Aleasha Naggyah* 2023-10-31 JJ/MM/AAAA
Aleasha Naggyah

DSI, CSTU : *Audrey Laberge* pour 2023-10-26 JJ/MM/AAAA
Dominic Pelland

DSP, CSI : *Christian Deschênes* 2023-10-26 JJ/MM/AAAA
Christian Deschênes

DSP, CSTU : *Nathalie Boulanger* 2023-10-26 JJ/MM/AAAA
Nathalie Boulanger

RÉFÉRENCES

- Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. « COVID-19 : Recommandations intérimaires sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux aigus » 2020-02-26. 6 avril 2022 – version 13.0 (<https://www.inspq.qc.ca/publications/2906-pci-soins-aigus-covid19>).
- Ordonnance collective « Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage oropharyngé et nasopharyngé », 2020-03-10, CMDP CIUSSCN.
- Procédure de dépistage coronavirus COVID-19 et MERS-CoV, Procédure – Microbiologie – 810, Département Clinique de Médecine de Laboratoire.
- **DIRECTIVES CONCERNANT LES PRÉLÈVEMENTS POUR LA COVID-19**
- **Tableau des indications d'accès aux TAAN (tests PCR)**

En vigueur : mars 2020	Révisée : 24 octobre 2023	Prochaine révision : non applicable
OC-SANTÉ PUBLIQUE - Initier un test de dépistage pour le virus du SARS-CoV-2 ¹		Page 4

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuitsivik
Inuitsivik Health & Social Services Centre
Puvirnituq, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

ANNEXE 1 - TABLEAU DES INDICATIONS D'ACCÈS AUX TAAN (TESTS PCR)

Ce tableau des indications aux TAAN a été partagé aux établissements de santé de la province en pièce-jointe d'un courriel de la part du directeur national de santé publique.

Tableau des indications d'accès aux TAAN (tests PCR)

Code	Indications de dépistage par TAAN (PCR) Les indications M4, M5, M6, M8, M10 et M11 se font à la discrétion de l'équipe traitante ou de l'équipe PCI de l'établissement ou sur recommandation spéciale d'une direction régionale de santé publique en situation hors-établissement.
M1 ¹	Les patient(e)s ayant des symptômes compatibles ² avec la COVID-19 en milieu de soins aigus (par exemple à l'urgence, hospitalisés, hémodialysés).
M2	Les usagers ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19 en milieu d'hébergement (CHSLD, RPA) ou en ressource intermédiaire et de type familial ou à assistance continue (RI-RTF-RAC) et les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
M3	Les travailleurs de la santé* (y compris les stagiaires) et des services sociaux en contact avec des patients/usagers ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19.
M4	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui subissent une greffe, ainsi que leurs donneurs.
M5	En présence d'une épidémie, les travailleurs de la santé* sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui sont des contacts avec les patients/usagers .
M6	En présence d'une épidémie, les personnes étant des contacts avec les patients/usagers .
M7	Les personnes pour lesquelles un traitement contre la COVID-19 (ex. : Paxlovid) est envisagé.
M8 ³	Les patients sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui seront admis sur unités de soins aigus.
M10	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui subiront une procédure immunosuppressive (ex. : radiothérapie, chimiothérapie).
M11	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui pourraient nécessiter une intubation dans les 48 prochaines heures.

Indications retirées

M9	Les usagers sans symptômes compatibles avec la COVID-19 à l'admission ou à l'intégration dans certains milieux ou des personnes à risque de complications de la COVID-19 (ou dont la prise en charge est complexe) vivent ou reçoivent des soins et des services de santé soutenus (CHSLD, RPA, RI-RTF, soins de longue durée, palliatifs ou psychiatriques, réadaptation en santé physique ou en déficience physique).
M12	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui pourraient nécessiter une bronchoscopie dans les 48 prochaines heures pour les milieux qui n'utilisent pas systématiquement le N95.
M13	Les travailleurs de la santé* (y compris les stagiaires) sans symptômes ayant été en contact avec un cas de la COVID-19.
M15	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 en milieu de garde ou scolaire en épidémie ou lors d'une étude de prévalence sur recommandation du directeur de santé publique.
M16	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 à l'admission ou à l'intégration en milieu de vie collectif avec hébergement (ex. : refuge pour personnes en situation de vulnérabilité sociale, milieu carcéral, centre jeunesse, RI-RTF, RAC, foyers de groupe, etc.).
M17	Les travailleurs de la santé* (y compris les stagiaires) et les personnes proches aidantes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 et travailleurs d'établissement d'hébergement collectif dans le cadre des directives provinciales (ex. : DGGEP-001 et ses révisions).
M18	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 dans le cadre de l'application de programmes de gestion des entrées dans les régions isolées, ainsi que les personnes issues des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les personnes se rendant dans ces communautés pour y travailler.
M20	Les travailleurs de la santé*, stagiaires, étudiants, médecins sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui passe d'une région à forte endémicité vers une région à faible endémicité.
M22	Toute autre indication non documentée, à l'exception des TAAN demandés pour confirmer un résultat positif à un test de détection des antigènes rapide.
M24	Les personnes, autres que les travailleurs de la santé, se présentant pour confirmer un résultat positif à un test de détection rapide des antigènes ou à tout autre test autoadministré.
M25	Milieu scolaire – confirmation résultat test rapide

***Définition d'un travailleur de la santé dans le cadre de la directive DGSP-001**

Aux fins de compréhension et d'application adéquates de la présente directive, un **travailleur de la santé** est une personne travaillant ou exerçant sa profession ou un sous-contractant fournissant des soins et des services aux usagers ou aux résidents pour :

- un établissement de santé et de services sociaux;
- une ressource intermédiaire et les ressources de type familial (RI-RTF) ou une ressource à assistance continue (RAC);
- une résidence privée pour aînés (RPA);
- un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) privé conventionné ou non conventionné;
- une entreprise d'économie sociale à domicile (ÉESAD);
- un usager requérant les services chèque emploi-service (CES);
- une maison de répit;
- une maison de naissance;
- une maison de soins palliatifs;
- un milieu d'hébergement (incluant les communautés religieuses);
- une ressource d'hébergement communautaire;
- un centre de détention;
- une pharmacie;
- une organisation offrant des services ambulanciers;
- toute autre installation ou organisation définie dans le cadre de directives provinciales.

¹ Certains pourraient bénéficier d'un test TAAN multiples selon les recommandations de l'INESSS.

² Il est recommandé de se référer aux documents techniques pour les symptômes reconnus, qui peuvent varier selon les contextes.

³ La clientèle pédiatrique n'est pas visée par le dépistage en l'absence de symptômes, selon l'évaluation par questionnaire des symptômes d'infections respiratoires. Au besoin, vous référer aux **Mesures à mettre en place pour la saison des virus respiratoires et en présence d'un cas clinique ou confirmé d'un virus respiratoire** et aux **Mesures de prévention et contrôle des infections pour le nouveau-né exposé à la COVID-19 en milieu de soins** recommandés par l'INESSS.

⁴ En tout temps, l'établissement peut déterminer la pertinence ou non du dépistage en fonction de son épidémiologie locale. Par ailleurs, l'établissement peut aussi prendre en compte les éléments suivants dans la détermination de la pertinence du dépistage :

Le nombre d'usagers dans la chambre, la présence de lits supplémentaires, la capacité et les particularités de l'installation, etc.

Le profil de risque des autres usagers hébergés sur l'unité.

Le niveau de respect de l'application des mesures PCI jugées nécessaires par l'équipe PCI locale.

La présence ou l'absence de symptômes compatibles avec la COVID-19;

Le profil de contact de l'usager (contact étroit, élargi, etc.).

ORDONNANCES COLLECTIVES RÉGIONALES DU NUNAVIK



Centre de Santé et Services Sociaux Inuulitsivik
Inuulitsivik Health & Social Services Centre
Puvimtuq, Québec J0M 1P0
T 819 988-2957 / F 819 988-2796



ᐅᐱᕐᕐᕐ ᐅᕐᕐᕐᕐ ᐱᕐᕐᕐᕐᕐᕐ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Lettre accompagnant la pièce-jointe :

